

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 octobre 2008

GÉNÉRALISATION DU REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE - (n° 1100)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N° 623

présenté par
M. Muzeau-----
à l'amendement n° 93 de la commission des affaires culturelles

à l'ARTICLE 9

Compléter l'alinéa 3 par les mots :

« ou une action concourant à son insertion professionnelle ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Se justifie par son texte même.